



# VENDEE ENCHERES

## FRANK THELOT



Commissaire-Preneur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44 contact@thelot.fr - www.thelot.fr

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE mises à jour (novembre 2020)**

Me Thélot et Vendée Enchères agissent en qualité de mandataire pour le compte des vendeurs . Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française, qui seule, régit l'ensemble des relations contractuelles entre les parties. En portant une enchère, toute personne accepte d'être liée par les présentes conditions :

Compte tenu des mesures de prévention nationales dans le cadre de la crise du COVID 19, nous informons l'ensemble des acheteurs potentiels des règles mises en place dans le cadre des expositions et ventes organisées par Vendée Enchères et Me Thélot Commissaire-Preneur Judiciaires :

- Pour les expositions :**
- Port du masque obligatoire (non fourni)
  - Désinfection des mains obligatoire (liquide hydro alcoolique mis à disposition)
  - Communication des noms prénoms et téléphone pour registre de présence
  - Maintien des distances de sécurité de 1 mètre
  - Possibilité de laisser des ordres d'achat durant l'exposition

- Pour les Ventes :**
- Port du masque obligatoire (non fourni)
  - Désinfection des mains obligatoire (liquide hydro alcoolique mis à disposition)
  - Communication des noms prénoms et téléphone pour registre de présence
  - Maintien des distances de sécurité de 1 mètre
  - Inscription préalable avec dépôt de chèque bancaire ou N°carte bancaire contre remise plaquette d'enchérisseur.  
Seuls les acheteurs potentiels munis d'une plaquette numérotées pourront participer physiquement à la vente et enchérir.  
Le nombre de personnes présentes en salle ou sur place sera défini en fonction de la superficie disponible permettant d'assurer les distance de sécurité, soit 4M2 par personne présente.  
Au-delà du nombre maximum, les enchérisseurs ne seront pas admis à enchérir « physiquement » et seront amenés à enchérir par ordre d'achat ou via le Live.

## 0. MENTIONS SPECIFIQUES POUR LES VENTES EN LIVE D'INTERENCHERES :

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com.

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire, tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés : • Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC). • Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR HT par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule). • Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels. • Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels. Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal. Ordres d'achat secrets via [interencheres.com](http://interencheres.com) Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés : • Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC). • Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR hors taxes par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule) • Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels. • Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels. Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

# 1. AVANT LA VENTE

## 1.1. Etat des lots

Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner le ou les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. Des rapports sur l'état des lots peuvent éventuellement être disponibles sur demande.

**La publication des photos sur Internet vaut exposition publique si cette dernière est limitée**

## 1.2. Catalogue et autres descriptions

**Tous les lots sont vendus « en l'état » tels qu'ils sont le jour de la vente.** Les détails mentionnés au catalogue ou sur la liste de vente sur l'état des lots, accidents ou restaurations ainsi que les dimensions des objets sont donnés à titre indicatif et pour faciliter l'inspection du lot ; il est de la responsabilité de l'acheteur d'examiner et d'apprécier la condition des lots lors de l'exposition publique qui précède la vente si cette dernière est possible à tous. Dans le cas où un enchérisseur ne peut assister à l'exposition publique, quel qu'en soit le motif, la publication des photos vaut exposition publique. Les photographies présentées sur le site internet interenchères ne sont proposées qu'à titre indicatif, et ne peuvent engager la responsabilité de Me Thélot. Les photographies diffusées sont de nature non contractuelles. L'absence de références à l'état du lot dans le catalogue n'indique pas qu'il soit sans défaut. Les restaurations d'usage et le rentoilage sont considérés comme des mesures conservatoires et n'entraînent pas de dépréciation. Exceptionnellement et dans le cas où l'acheteur ne peut venir à l'exposition, un rapport de condition peut être demandé à l'étude.

### **Aucune réclamation ne sera acceptée une fois l'adjudication prononcée.**

Les estimations de prix de vente ne doivent pas être considérées comme impliquant la certitude que l'objet se vendra pour le prix ainsi estimé, ou que la valeur ainsi donnée est une valeur garantie. Les estimations sont fournies à titre purement indicatifs, elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimation (les estimations ne constituent pas des garanties). Le catalogue ou la liste de vente n'est pas exhaustif, des lots pouvant être rajoutés à la vente. Le commissaire-priseur peut modifier l'ordre de vacation des lots.

## 1.3 Biens spécifiques

**Armes :** Me Thélot et l'OVV vérifieront les qualités et capacités des enchérisseurs d'armes avant l'adjudication suivant le code de la sécurité intérieure, et suivant la catégorie de l'arme :

- B (nécessité de présentation d'une autorisation de pratique de tir sportif F33661, licence de tir en cours de fédération sportive, pièce d'identité, justificatif de domicile)
- C (nécessité de présentation d'un permis de chasse en cours de validité ou licence de tir en cours de validité de la fédération française de tir, de biathlon, ball trap, ou carte de collectionneur ; pièce d'identité, justificatif de domicile)
- D (vente libre au majeur, présentation de la carte d'identité et justificatif de domicile)

La vente des armes de catégorie B et C est soumise à la vérification du fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA). Cette vérification ainsi que le retrait de l'arme vendue seront effectués obligatoirement par l'armurerie DEGAT à Fontenay le Comte, avec paiement au moment de l'adjudication de frais de 35 € HT en sus des frais de vente. L'arme sera à retirer à l'armurerie DEGAT 7 Rue Raymond Vinet, Zone Saint Medard Des Pres, 85200 Fontenay-le-Comte. La personne qui ne pourra présenter les documents nécessaires au retrait de l'arme, dans un délai de six mois à compter de l'adjudication ne pourra plus récupérer l'arme qui sera considéré comme abandonné, sans recours contre Me Thélot commissaire priseur judiciaire et Vendée Enchères.

## **Ivoire, corne de rhinocéros, ou tout bien composé en tout ou partie**

**d'espèces animales ou végétales protégées** : Maître Thélot et l'OVV vérifieront les qualités des biens mis en vente, réaliseront un contrôle Cites, éventuellement procéderont aux déclarations induites. Les spécimens postérieurs au 1<sup>er</sup> juin 1947 auront fait l'objet d'un rapport d'expertise détaillé et d'une demande d'autorisation auprès du CITES préalable à la vente qui seront fournis à l'adjudicataire.

Concernant les spécimens antérieurs au 1<sup>er</sup> juin 1947, ils seront présentés à la vente sans certificat intra communautaire européen (CITES), en revanche pour une sortie de l'Union Européenne, l'acheteur devra faire établir lui-même un CITES d'export pour être en conformité avec la loi.

## **2. AU MOMENT DE LA VENTE**

### Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur habilité désigne comme adjudicataire la personne ayant porté l'enchère la plus haute. Il a la faculté de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots, de modifier une estimation, de retirer un lot de la vente, de reprendre les enchères sur un lot s'il y a contestation, de refuser une enchère et d'une manière générale d'organiser les enchères de la façon qui lui semble convenable.

En cas de vente en live, les enchérisseurs internautes devront procéder avec diligence, une enchère arrivant dans les fractions de seconde suivant l'adjudication et le tombé de marteau, ne sera pas prise en compte. Le commissaire-priseur et l'OVV ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement lié à la plateforme du live dans le traitement des ordres d'achat. En cas d'incident durant la vente, l'internaute est invité à prendre contact avec la plateforme live à [live@interencheres.com](mailto:live@interencheres.com).

### **2.1. Enregistrement avant l'enchère pour toutes les ventes**

Pour toutes les ventes durant cette période sanitaire, l'acheteur potentiel doit s'enregistrer avant la vente. Il doit fournir alors un moyen de paiement et présenter les pièces d'identité requises. Vendée Enchères et Maître Thélot commissaire-priseur judiciaire se réserve le droit de demander la présentation des références bancaires. Vendée Enchères pourra refuser toute enchère ou accès à la salle des ventes pour motif légitime.

Procédure d'inscription aux ventes : Seules les personnes physiques ou morales inscrites pourront assister et enchérir à la vente. L'inscription préalable implique de nous transmettre : carte d'identité, kbis, chèque bancaire signé avec lettre accréditive de banque ou copie recto verso de carte bancaire, fiche d'inscription remplie et signée.

Cette inscription peut se faire soit par dépôt ou envoi préalable à l'Etude, (pré-inscription par mail [contact@thelot.fr](mailto:contact@thelot.fr), dans ce cas l'enchérisseur fournira ses deux chèques le jour de la vente et se verra remettre sa plaquette d'enchérisseur soit durant l'exposition de la vente concernée.

Par cette inscription l'acheteur potentiel pourra laisser des ordres d'achat écrits ou être présents à la vente (dans la limite des places disponibles à son arrivée).

Dans le cas où l'étude fait une demande de deux chèques, l'un sera complété des frais de vente, l'autre sera remis en garantie de la réalisation en temps et en heure du démontage et de l'enlèvement en bon père de famille et sera détruit en l'absence de problème, ou sera utilisé pour les pénalités décrites aux présentes conditions.

### **2.2. Enchères faites en nom propre**

En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles, ainsi que des frais de colisage et d'envoi, de stockage si le lot n'est pas récupéré dans la semaine suivant la vacation à l'hôtel des ventes, ou dans le délai spécifié en début de vente pour les ventes sur place. L'enchérisseur est réputé agir en son nom propre, sauf convention écrite avec Me Thélot / Vendée Enchères préalable à la vente, mentionnant que l'enchérisseur

agit comme mandataire d'un tiers identifié et agréé par Me Thélot Vendée Enchères. En cas de non accord préalable, Maître Thélot / Vendée Enchères portera sur le procès-verbal le nom de l'enchérisseur pour le tiers, l'enchérisseur et le tiers étant co-solidaires contractuellement.

### 2.3. Enchères simultanées

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera invité à enchérir à nouveau. Cependant, en cas de vente en live, les enchérisseurs internautes devront procéder avec diligence, une enchère arrivant dans les fractions de seconde suivant l'adjudication et le tombé de marteau ne seront pas prises en compte. Dans ce cas, une priorité des ordres portés en salle sera prise en compte et la responsabilité de la maison de vente en cas de dysfonctionnement du live ou du téléphone ne pourra être engagée.

### 2.4. Ordres d'achat, demande d'enchères par téléphone – Vente en live :

Les personnes ne pouvant être présentes au moment de la vente pourront soit laisser un ordre d'achat, soit faire une demande d'enchère par téléphone (lot de valeur estimée à plus de 100 €). Les ordres d'achat se font par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet après inscriptions voir 2.2.. Tous les ordres d'achat doivent nous être transmis au plus tard à 18h la veille de la vente, accompagnés d'une copie recto verso de la carte bancaire valide et d'une pièce d'identité. Ils seront exécutés selon les instructions laissées dans le formulaire et au mieux des intérêts de l'acheteur. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

Si un acheteur potentiel se manifeste avant la vente, Me Thélot Vendée Enchères pourra le contacter durant la vente afin qu'il puisse enchérir par téléphone mais cela sans engagement de responsabilité, notamment au titre d'erreurs ou d'omissions relatives à la réception d'enchères par téléphone, et de disponibilité de ligne téléphonique. Pour être valide, toutes les demandes de lignes téléphoniques doivent nous être transmises au plus tard à 18h la veille de la vente, accompagnées de la demande de ligne remplie, d'une copie recto verso de la carte bancaire valide et d'une pièce d'identité.

**Tout enchérisseur par ordre d'achat ou demande de ligne téléphonique devra fournir préalablement des garanties bancaires sous forme de transmission des N° carte, date expiration, cryptogramme d'une carte bancaire valide, qui sera testée avant participation à la vente.**

Il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat jusqu'au matin de la vente.

Les ordres peuvent être :

- déposés en salle lors de l'exposition
- envoyés par email à l'adresse : [contact@thelot](mailto:contact@thelot)
- Vente en live : ordre secret et enchères en live pour les ventes possibles sur le Live Interenchères. Les enchérisseurs en live acceptent du fait de la participation les conditions de vente de Vendée Enchères Me Frank Thélot commissaire-priseur judiciaire. Il sera transmis par mail le bordereau acquéreur et le règlement se fera via le live directement. Pour les bordereaux dont le montant total est supérieur à 1200 euros, deux montants de base de 1199 euros et du montant de la somme due – 1199€n seront prélevés via le live. Nous transmettrons à l'acquéreur une demande 3DSECURE (3DS) du montant complémentaire restant dû à valider sous 72 heures. Il pourra aussi réaliser un virement de ce montant ou un paiement à distance par tel du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 15h30 au 02.51.69.04.10. Attention, en cas de virement, celui-ci devra obligatoirement être réalisé sous huitaine. En cas de non règlement dans le mois suivant la vente, la vente sera résiliée de plein

droit en application des dispositions de l'article L 321-14 du Code de commerce, qui prévoit qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, les montants prélevés seront conservés à titre de pénalités, sans possibilités de recours .

L'exécution des ordres écrits est un service gracieux que Me Thélot Vendée Enchères s'efforcera de rendre. Le défaut d'exécution d'un ordre d'achat ou toute erreur ou omission à l'occasion de tels ordres n'engage pas la responsabilité de Me Thélot Vendée Enchères. Maître Thélot se garde le droit de prendre ou non en compte l'ordre d'achat lors d'une vente sur place, suivant les circonstances de cette dernière.

### 2.5. Conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot en cas de contestation. Le commissaire-priseur dispose de la maîtrise de la vente, à ce titre, c'est lui qui décide de l'ordre de présentation des lots, du montant de la mise à prix des biens proposés à la vente, du pas d'enchère. Les lots vendus en vente sur place ne pourront être retirés qu'en fin de vente ou au(x) jour(s) et heure(s) défini(s).

### 2.6. Adjudicataire, risques, transfert de propriété

Sous réserve de décision du commissaire-priseur habilité, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur et la chute du marteau et le terme « adjudgé » matérialisera l'acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur. Les lots adjudgés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire dès l'adjudication prononcée. Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement du chèque.

L'adjudicataire mandate Me Thélot pour effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

### 2.7. Droit de préemption

L'état français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres mises en vente publique. Il se substitue alors au dernier enchérisseur et dispose d'un délai de quinze jours pour confirmer cette préemption et dans ce cas se subroger à l'acheteur.

## **3. APRES LA VENTE**

Une fois l'adjudication prononcée, chaque lot est sous l'entière responsabilité de son acquéreur. Les bordereaux acquéreur sont uniquement remis sur place ou envoyés par mail ou fax. Les papiers des véhicules sont transmis 21 jours après la vacation.

### 3.1. Frais et taxes dus par l'adjudicataire

Vente volontaire : Outre le prix d'adjudication (« prix marteau »), l'acheteur devra acquitter des frais de 17% hors taxes soit 20.40% TTC sur le prix d'adjudication et frais du live 3% HT (3.60% TTC) en cas d'adjudication via le Live. Pour les achats en live de plus de 1200 euros frais inclus, en cas de non règlement dans le mois suivant la vente, la vente sera résiliée de plein droit en application des dispositions de l'article L 321-14 du Code de commerce, qui prévoit qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, l'acompte prélevé sera conservé à titre de pénalités.

Vente Judiciaire : Outre le prix d'adjudication (« prix marteau »), l'acheteur devra acquitter des frais de 12% hors taxes soit 14.40 % TTC sur le prix d'adjudication. et frais du live 3% HT (3.60%

TTC) en cas d'adjudication via le Live. Pour les achats en live de plus de 1200 euros frais inclus, en cas de non règlement dans le mois suivant la vente, la vente sera résiliée de plein droit en application des dispositions de l'article L 321-14 du Code de commerce, qui prévoit qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, l'acompte prélevé sera conservé à titre de pénalités.

Les frais spécifiques automatiques de 25 € HT par véhicule seront facturés pour les adjudications relatives à l'ensemble des véhicules avec carte grise et / ou certificat d'immatriculation.

#### **TVA :**

En général, les biens vendus en vente volontaire sont sous le régime de la marge. Ni la TVA incluse dans la marge ni la TVA sur la commission, ne seront mentionnées sur nos documents, pas de TVA récupérable. Le cas de vente volontaire avec TVA récupérable dans les enchères s'applique à certains lots et est précisé lors de la vente.

Certains biens sont mis en vente en dehors du régime de la marge ou en admission temporaire sur le territoire français. Le prix d'adjudication de ces biens sera majoré de la TVA à la charge de l'acheteur.

Les ventes judiciaires sont soit avec soit sans TVA récupérable. La distinction est précisée lors de la vente.

### 3.2. Paiement

La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler immédiatement le prix d'achat global, ce dernier comprenant le prix de l'adjudication, les frais et taxes Paiement Le paiement se fait exclusivement en euros et doit être effectué immédiatement après la vente.

Le paiement peut se faire :

-par chèque bancaire avec présentation de deux pièces d'identité pour les particuliers, Kbis pour les professionnels, (chèque obligatoire en vente sur place), avec éventuellement si précisé dans les conditions spécifiques la présentation d'une lettre accreditive de banque

-par virement bancaire (avec dépôt d'un chèque en garantie obligatoire en attendant la réalisation du virement)

-en espèces jusqu'à 999 € pour les particuliers et 850€ les professionnels, montant maximum pour l'ensemble des lots d'une vente frais et taxes compris. Il est rappelé que les achats de métaux ne peuvent être réglés par espèces. Pour les ventes sur place, un chèque est exigé pour encaissement de l'arrondi inférieur à 10 €.

- par carte bancaire sur place ou par paiement à distance pour les ordres d'achat et lignes téléphoniques dès la fin de vente.

-en espèces jusqu'à 15 000 € pour les non-résidents français avec présentation de passeport hors Union Européenne et, montant maximum pour l'ensemble des lots d'une vente frais et taxes compris. Tout paiement important en espèce pourra faire l'objet de communication à TRACFIN avec identité de l'acquéreur.

Les frais et commissions bancaires occasionnés par le virement sont à la charge de l'acheteur. Il est important de mentionner votre nom la date de la vente sur l'ordre de virement.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.

Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant le règlement de la totalité des sommes dues.

En cas de non-paiement par l'acheteur dans les 15 jours suivant la vente SVV Vendée Enchères et/ou Me Thélot pourront engager des poursuites judiciaires contre l'adjudicataire

défaillant et leur créance seront augmentées des intérêts légaux + 4 points. A défaut de ce paiement la vente sera résolue de plein droit à un mois, les acomptes seront conservés à titre de pénalités. Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé.

### 3.3. Assurance

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions dès l'adjudication prononcée. Vendée Enchères et Me Thélot déclinent toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir en cas de sinistre de tout nature ( vol, incendie, dégradation...) et de défaillance de l'acquéreur à ce titre. L'adjudicataire étant responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée, Me Thélot décline toute responsabilité en cas de vol (partie ou total), incendie, détérioration, destruction de son ou ses lots, et ce durant toute la période d'enlèvement.

L'adjudicataire fera son affaire de l'assurance de ses lots dès l'adjudication prononcée et ne pourra engager la responsabilité de Me Thélot ou du vendeur en cas de sinistre.

La présence éventuelle, même avec participation financière des enchérisseurs, d'agent de sécurité et/ou d'agent de sécurité incendie réalisée dans le but de protéger les immeubles et les biens, est faite de manière préventive et n'engage ni la responsabilité de la société de gardiennage, ni celle de Me Thélot, ni du vendeur, et ce en cas de vol partiel ou total, incendie, destruction ou détérioration des lots.

### 3.4. Retrait des achats

Le retrait des achats se fera suivant dans les délais spécifiques de la vente précisés dans la présentation de cette dernière.

Vendée Enchères et Me Thélot retiendra les lots vendus jusqu'à ce que tout montant dû ait été reçu dans son intégralité et dûment encaissé par Vendée Enchères ou Me Thélot , ou jusqu'à ce que l'acheteur ait pu satisfaire à toutes autres obligations que la SVV ou le Commissaire-Priseur Judiciaire pourra, à sa discrétion, exiger, et notamment afin d'écarter tout doute, réaliser toute vérification jugée appropriée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans l'hypothèse où les vérifications susmentionnées ne seraient pas satisfaisantes, Vendée Enchères et Me Thélot se réservent le droit d'annuler la vente et de prendre toutes actions autorisées par la loi applicable. Sous réserves des conditions détaillées dans cet article, l'acheteur devra retirer ses lots dans les sept (7) jours suivant la vente, sauf accord spécifique contraire entre Vendée Enchères ou Me Thélot et l'acheteur ou toutes autres conditions spécifiques à la vente.

Lorsque les clefs d'un local sont laissés à un acheteur pour lui faciliter l'enlèvement, ce dernier s'engage à laisser les lieux en bon état, à refermer les lieux et à nous restituer les clefs dans le délai exigé. A défaut de restitution en temps et en heure, il sera soumis à une pénalité à 300 € HT/jour et par lot . En cas de détérioration du local, il sera pleinement responsable et devra rembourser les frais engagés pour la remise en état.

Les lots non retirés en temps et heures suivant les conditions précisées pour une vente seront considérés abandonnés. L'adjudicataire ne pourra engager la responsabilité de Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire dans ce cas.

### 3.5. Emballages, manutentions et transport, frais de gardiennage

[Durant la période de lutte contre le COVID 19, les envois se feront via Mail boxes \(tel MBE La Rochelle 09.71.16.39.24\) ou par transporteur indépendant réalisant le colisage : TCB 06.61.95.69.15, ETS Mercier 02.51.69.18.66 \(gros volume\)](#)

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage la responsabilité de Vendée Enchères ou Me Thélot à aucun titre que ce soit. Sur simple demande, Vendée Enchères ou Me Thélot pourra recommander des manutentionnaires, emballeurs ou



transporteurs. Vendée Enchères ou Me Thélot n'étant pas leur commettant, ne sera en aucun cas responsable de leurs actes ou omissions.

Me Thélot et Vendée Enchères se réservent le droit de ne pas prendre en charge un envoi, en fonction de sa valeur, sa fragilité, de son poids, de ses dimensions, etc. Dans ce cas, il reviendra à l'acquéreur de faire appel à un transporteur extérieur.

En cas d'achat par ordre ou via le live, les biens vendus (hors objets fragiles céramiques, verrerie, etc... et à la discrétion du commissaire-priseur) pourront faire l'objet d'une expédition. L'acheteur qui ne procédera pas à l'enlèvement de son lot sous huitaine, se verra taxé de frais de gardiennage par lot, par jour et au-delà (minimum 5 €/jour HT volume inférieur à 0.5 m3, 10 €/jour HT pour les lots volume de 0.5 à 2 m3, 15 €/jour HT au-delà). Au delà de la valeur de l'objet (enchère obtenue) vendu, ce dernier non retiré par l'acquéreur sera conservé et considéré abandonné, sans aucun droit pour l'acquéreur, et L'adjudicataire ne pourra engager la responsabilité de Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire dans ce cas.

Les lots envoyés par l'étude feront l'objet de frais d'envoi composé de 20€TTC + frais postaux ou autre prestataire suivant l'option choisie (voir tarif postal ou transporteur). Ces frais devront être acquittés à réception de son bordereau et du devis d'envoi par l'adjudicataire s'il ne procède pas à l'enlèvement lui-même. Le refus de règlement des frais de magasinage et/ou d'envoi ne peut être motif d'annulation de l'enchère, l'adjudicataire étant alors en défaut de paiement.

Pour les lots dont les dimensions et le poids permettent une expédition par les services de La Poste, Me Thélot ou VENDEE ENCHERES peuvent se charger de l'expédition des lots ayant été adjugés en LIVE ou par téléphone. Les frais d'expédition sont ceux pratiqués par La Poste, qui varient selon le mode d'envoi, les dimensions, le poids du colis et l'assurance souhaitée. Sont ajoutés les frais de colis et d'emballage d'un montant minimum de 20 euros TTC par colis. Me Thélot Ou la SVV ne garantissent pas l'état des lots à réception, et ne peuvent être tenu responsables de leur état à réception(dégradations subies par le lot lors du transport). Tout lot acquis par ordre d'achat ou via le live devra faire l'objet d'un enlèvement ou d'une demande d'envoi via la poste ou transporteur ou autre dans un délai de 3 jours à compter de l'adjudication. Passé le délai d'un mois à compter de l'adjudication, l'objet sera considéré abandonné.

Pour les acheteurs en live ou par ordre ou par enchère téléphoniques, les conditions générales sont consultables sur le site Interenchères et sont réputées acceptées du fait de la participation aux enchères.

Me Thélot ne garantit pas les dégradations subies par les lots du fait du transport et ne peut être tenu responsable de leur état à réception.

Maître Thélot ne s'engage pas sur le délai d'envoi des lots aux adjudicataires, ceci dépendant des disponibilités en personnel, et les contraintes de planning de l'Etude, la responsabilité de Maître Thélot ne peut être engagée, ni la vente annulée, pour une considération par l'adjudicataire d'un « retard » dans l'envoi.

### 3.6. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire un mois après la vente, après mise en demeure restée infructueuse, l'acquéreur sera déclaré défaillant, la vente sera annulée. Le bien pourra être remis en vente. Le vendeur nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.

Les acomptes versés par l'acheteur défaillant seront conservés à titre de pénalités.

En outre, Vendée Enchères ou Me Thélot se réserve, à leur discrétion, de :

- Percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues, et à compter d'une mise en demeure de régler les dites sommes au taux d'intérêt légal majoré de quatre points.

- Entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts
- Remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;
- Procéder à la compensation des sommes que Vendée Enchères ou Me Thélot pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;
- Rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ; informer les instances professionnelles de l'incident de paiement par inscription au fichier agréé des mauvais payeurs. Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé.
- Exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;
- Entamer toute procédure que Vendée Enchères ou Me Thélot jugera nécessaire ou adéquate
- Dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions de folle enchère, ou réitération. L'étude pourra faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liées aux deux ventes ou devenus exigibles par suite de défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 3.1.
- Si Vendée Enchères ou Me Thélot effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe III ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Vendée Enchères ou Me Thélot sera subrogé dans les droits du vendeur, pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

**Nous vous informons que nous sommes inscrits sur le système TEMIS (FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS AUX VENTES AUX ENCHÈRES)** qui précise que tous bordereaux de vente impayés ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrits au fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes aux enchères.

- En participant à la vente, vous reconnaissez être informé(e) que :
  - . Tout bordereau de vente impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrit au fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes aux enchères
  - . Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication vous sont adressées à l'adresse e-mail et/ou postale déclarée auprès de la structure de vente

Si vous êtes inscrit(e) au fichier TEMIS, la structure organisatrice de la vente pourra conditionner l'accès à ses services à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou vous refuser l'accès à certains services pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

### 3.7. Défaut de retrait des achats

Si les achats n'ont pas été retirés dans les sept jours calendaires suivant la vente, que le paiement ait été effectué ou non, Vendée Enchères ou Me Thélot aura la faculté de faire transférer, aux frais de l'acheteur, les biens vendus, dans des entrepôts, éventuellement tenus par une tierce personne. Il est rappelé que les biens achetés ne sont délivrés qu'après paiement intégral des frais de transport, manipulation, entrepôt, ainsi que tous autres frais et plus généralement parfait paiement des sommes pouvant rester dues à Vendée Enchères. Les lots non retirés de faibles valeurs (inférieures à 150euros) pourront être jetés (déchetterie) ou donnés (association, casse...) au-delà du délai d'un mois après l'adjudication.

L'acheteur qui ne procédera pas à l'enlèvement de son lot dans les délais impartis, pour les ventes en salle, se verra taxé de frais de gardiennage par lot, par jour et au-delà (minimum 5 €/jour HT volume inférieur à 0.5 m<sup>3</sup>, 10 €/jour HT pour les lots volume de 0.5 à 2 m<sup>3</sup>, 15 €/jour HT au-delà). Au-delà de la valeur de l'objet vendu, ce dernier non retiré par l'acquéreur sera conservé et considéré abandonné, sans aucun droit pour l'acquéreur.

### 3.8. Achat d'un véhicule

Pour les particuliers acheteurs et professionnels habilités ANTS ou non : à la suite d'une vente aux enchères publiques d'un véhicule, l'acheteur se verra remettre sous un délai de trois semaines la carte de grise ou la fiche identification, le certificat de vente, le certificat de situation administrative, et la déclaration de cession. A partir de cette déclaration de cession, l'acheteur pourra procéder via internet (<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>) aux opérations lui permettant d'obtenir sa carte grise. Dans ce cas les frais de gestion facturés seront de 25 € HT par véhicule. L'acheteur particulier devra nous remettre la copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile. L'acheteur professionnel devra nous remettre un extrait kbis -2mois.

### 3.9 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

### 3.10 Protection au titre du droit d'auteur

L'acquéreur ne dispose d'aucun droit d'auteur sur l'œuvre qui l'acquiert, la vente du bien proposé n'emporte en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle sur celui-ci, notamment les droits de reproduction ou de représentation.

L'OVV reste propriétaire du droit de reproduction de son catalogue, toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son droit.